

# SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

## Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° : 2024-02-06**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

**Objet : Renouvellement de la convention tri partite entre le SMAC, la SAB et la MFR le Fontanil pour la location de la salle pédagogique pour les apprentis**

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Sandra FERRARI (Titulaire, Grand Chambéry)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

Secrétaire de séance :

- Sandra FERRARI

### LE PRESIDENT

**RAPPELLE** qu'une salle pédagogique a été créée au sein de l'abattoir dans un but de formation destinée aux apprentis pour les métiers de la boucherie charcuterie de la Maison Familiale Rurale le Fontanil.

Une convention tripartite entre le SMAC, la SAB et la MFR le Fontanil de Saint-Alban Laysse, pour la location de la salle pédagogique a été signée le 7 décembre 2017 jusqu'au 30 août 2024, il convient de la renouveler.

Le Président propose de la renouveler avec effet au 1er septembre 2024, jusqu'au 31 décembre 2032, afin d'être en cohérence avec la Délégation de Service Public entre le SMAC et le délégataire.

La nouvelle convention pour la location de la salle est présentée aux membres du Comité syndical, celle-ci sera signée par le SMAC, la SAB (le délégataire) et la MFR le Fontanil.

Le loyer annuel, à reverser au SMAC, est fixé à la somme de 8 160 € TTC (soit 6 800 € HT), il sera appelé en une fois en septembre de chaque année.

En 2032, le paiement se fera au prorata de la durée.

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président,

**Vu** le projet de convention présenté,

*Le Comité syndical a été légalement convoqué le 5 avril 2024*

*Certifiée exécutoire par le Vice-Président du SMAC compte tenu de réception en Préfecture le*

*et de l'affichage sur le site internet Savoie.fr le*

**Après en avoir délibéré :**

**Le Comité syndical, A L'UNANIMITE**

**Délibération**

**n° : 2024-02-06**

- **Approuve** le projet de convention tripartite pour la location de la salle pédagogique,
- **Autorise** le Président à signer la convention tripartite.

Pour extrait conforme,

Le 11 avril 2024,

**LE PRESIDENT**

Signé par : Gilbert GUIGUE  
Date : 18/04/2024  
Qualité : Président du Syndicat Mixte de  
l'Abattoir de Chambéry

